



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 49639

Texte de la question

M. Henri-Jean Arnaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur une proposition de la Commission européenne qui tendrait, dans le cadre des discussions, sur la protection animale dans le secteur des poules pondeuses, à relever les normes techniques en vigueur, notamment la surface de cage minimale par poule. Les professionnels du secteur soulignent que le système actuel est le mieux adapté à une production d'œufs de qualité et le plus cohérent en matière de bien-être des poules pondeuses. Il font également observer que ce système n'est en vigueur que depuis le 1er janvier 1995 et qu'une nouvelle norme aboutirait à ne plus rendre compétitif l'élevage en cages, favorisant de ce fait les importations en provenance de pays tiers qui ne supportent pas les mêmes contraintes. Dans ces conditions, il lui demande de préciser la position du Gouvernement en la matière en indiquant notamment s'il ne jugerait pas préférable, avant d'envisager de nouvelles normes, de veiller à l'application uniforme dans toute l'Union européenne de la réglementation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Henri-Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49639

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1272